



21 janvier 2014

PRISE DE POSITION DE LA FST

«INITIATIVE CONTRE L'IMMIGRATION DE MASSE»

La FST rejette clairement l'«initiative contre l'immigration de masse». Son adoption nuirait à la branche du tourisme sur le plan économique et risquerait également d'avoir des effets néfastes sur l'image de marque de la Suisse en tant que pays touristique. C'est pourquoi la FST oppose à cette initiative un «non» clair et net.

Le secteur de l'hébergement et de la restauration emploie plus de 40% de travailleurs étrangers, dont une grande partie provient de l'UE. L'initiative vise à restreindre la libre circulation des personnes. Or, la branche du tourisme est tributaire d'un recrutement de personnel étranger selon une procédure simple et répondant aux besoins des entreprises. L'adoption de l'initiative rendrait considérablement plus difficile un recrutement rapide et suivant une procédure allégée. Dans le même temps, la complexité des procédures d'autorisation alourdirait les frais administratifs pour les entreprises.

Pour la branche du tourisme dans son ensemble, la possibilité de recruter du personnel étranger est indispensable pour couvrir les besoins de personnel, surtout en haute saison. L'adoption de l'initiative obligerait les autorités à introduire un contingentement pour toute la Suisse et à fixer des plafonds. Les entreprises individuelles n'auraient donc plus la possibilité de recruter par elles-mêmes un nombre suffisant de travailleurs, d'une manière rapide et en fonction de leurs besoins. De même, le contingentement par les autorités suisses rendrait plus difficile le recrutement d'un nombre suffisant de travailleurs possédant les qualifications professionnelles requises par la branche. Une fois ces contingents épuisés, il ne serait plus possible d'engager des travailleurs étrangers, alors même que la Suisse ne dispose pas de suffisamment de personnel pour notre branche. En outre, la pratique des autorisations, notamment pour les séjours de courte durée, deviendrait sensiblement plus restrictive. Comme l'attribution des contingents serait décidée par des services de l'Etat, les entreprises devraient déposer des demandes écrites. Or, la branche est soumise à des variations saisonnières, si bien que la possibilité de recruter de manière flexible, rapide et peu compliquée des résidents de courte durée est essentielle pour les établissements touristiques.

Enfin et surtout, l'adoption de l'initiative pourrait avoir un effet de signal négatif sur l'étranger, et donc aussi sur les clients étrangers. Elle risquerait de nuire à l'image de la Suisse et de provoquer une diminution du nombre de clients, ce qui léserait doublement le secteur du tourisme. C'est pourquoi la FST recommande de façon claire et nette de déposer dans l'urne un bulletin «non» à l'«initiative contre l'immigration de masse» le 9 février.



La Fédération Suisse du Tourisme FST est l'organisation faîtière nationale de la politique du tourisme; elle compte près de 600 membres, dont quelque 40 associations sectorielles et professionnelles suisses du domaine du tourisme, pour un total d'environ 30'000 prestataires touristiques. En tant que représentant du quatrième plus important secteur d'exportation de l'économie suisse, nous nous engageons en faveur de meilleures conditions politiques générales pour l'économie touristique suisse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

- Conseiller national Dominique de Buman | Président de la FST | 079 649 15 37 |
- Barbara Gisi | Directrice de la FST | 079 775 66 10

PARTENARIAT. POLITIQUE. QUALITÉ.